



EDITO

SMICTOM - TEOMI

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) votée en juin 2015 par le Comité Syndical du SMICTOM Sud-est 35, sera mise en place à partir de 2019.

L'objectif est de réduire les déchets ménagers de 10% d'ici à 2020 et viser 65% de déchets recyclés d'ici à 2025. **Trier plus pour jeter moins.**

Aujourd'hui, chaque foyer paye déjà une TEOM. Son montant est calculé sur 50% de la valeur locative de la propriété bâtie multipliée par un taux de 9,51% en 2016. Le montant payé n'a aucun lien avec le degré d'utilisation du service pour chaque foyer, d'où l'intégration future d'une part variable.

La part variable incitative sera directement reliée à la quantité de déchets produits par foyer et viendra compléter la part fixe. La part variable prendra en compte, soit le nombre de levées des bacs, soit le nombre d'ouvertures des bornes (BAV). Dans le calcul de la part variable, seul le flux ordures ménagères sera pris en compte. Une puce électronique située sur les bacs permettra de comptabiliser le nombre de levées dans une année. Pour les usagers utilisant des bornes, c'est le nombre d'ouvertures du tambour qui sera pris en compte.

Les usagers sont invités à attendre que leurs bacs soient bien pleins avant de les sortir. **C'est bien la levée, et non le poids qui est prise en compte dans la part variable.**

2017 : Des ambassadeurs passeront dans chaque foyer pour une communication de proximité, et distribution des bacs pucés adaptés au nombre de personnes par logement, ou d'un badge pour les zones où la collecte se fait par des bornes collectives.

2018 : Année de test à blanc. Possibilité de suivre le détail de la part incitative en direct sur le site internet du SMICTOM.

2019 : 1ère année de prise en compte réelle du nombre de levées ou d'ouverture des bornes.

2020 : 1ère facturation incitative sur l'avis de taxe foncière 2020.

Jean-Louis COCAULT

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 9 janvier 2017

Modification des statuts de la Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Fées : actualisation au 01/01/2017 et mise en conformité avec la loi NOTRe.

* 4 compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'action d'intérêt communautaire
- Action de développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets

* 5 compétences optionnelles

* 9 compétences facultatives

- Vote POUR à l'unanimité

Transfert de la compétence urbanisme (PLU...) à l'EPCI en application de la loi ALUR : décision du Conseil Municipal.

Après divers échanges, sur 16 votants : pour le maintien du PLU = 10, pour le transfert vers PLUI = 5, et 1 bulletin blanc.

Projet d'extension du cimetière : devis pour étude géopédologique et hydrogéologique préalable. Sur une superficie d'un hectare : parcelle communale cadastrée ZN 266.

Devis de la Société Axe Environnement pour un montant de 2 934€ ht soit 3 520,80€ ttc. Vote POUR à l'unanimité.

Bâtiments communaux : remplacement du chauffe-eau à l'école et à l'atelier municipal. Devis de l'Entreprise MASSON pour des montants de 435,78 ttc (chauffe-eau de 200L pour l'école) et de 358,97 ttc (chauffe-eau de 100L pour l'atelier communal).

Vote POUR à l'unanimité

Renouvellement de la convention FGDON 35 pour la lutte contre les nuisibles (ragondin, rat musqué...) pour 2017/2020.

Participation annuelle forfaitaire de 150 €. Vote POUR à l'unanimité.*

Répartition des recettes des amendes de police. Dotation 2016 - programme 2017. Délibération sollicitant l'attribution d'une subvention pour 2017. Passage piétons rue du Verger, aménagement mise en sécurité des voiries. Vote POUR à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance du Conseil Municipal : **lundi 6 mars 2017 à 20h30**, salle du Conseil Municipal.

AGENDA MARS 2017

Samedi 4 : Assemblée Générale à 10 h de La Gaule Theillaise
Mardi 21 : repas du Club de la Joie

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Les administrés ont la possibilité de prendre rendez-vous en ligne sur le site internet de Janzé pour toute demande de passeport ou carte nationale d'identité :

Site internet : www.janze.fr

ou directement <https://www.clicrdv.com/mairie-de-janze>

SORTIES DE TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017, les autorisations de sortie du territoire français pour les mineurs sont à nouveau en vigueur dans un objectif de prévention des départs de mineurs vers des zones de conflit. **Tout mineur quittant le territoire français non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale, devra avoir l'original de l'Autorisation de Sortie du Territoire en sa possession afin d'être autorisé à quitter le territoire national (le passeport seul ne vaut plus autorisation de quitter le territoire français), accompagné de la copie du titre d'identité de son signataire.** Le formulaire est accessible **uniquement sur le site www.service-public.fr. Il n'y a pas de procédure d'enregistrement en mairie ou en préfecture.**

PERMIS DE CONDUIRE

Attention – lorsque vous demandez un permis de conduire à la Préfecture, **n'oubliez pas d'aller le retirer.** La préfecture vous adresse un SMS pour vous prévenir de sa mise à disposition. **Au bout de 6 mois tout permis de conduire non réclamé sera détruit.** La préfecture invite les usagers ayant déposé un dossier depuis plus de 2 mois à se présenter au guichet « M » dédié, à Beauregard. Vous pouvez également suivre l'édition de votre permis sur le site www.ants.gouv.fr

RESTITUTION DE LA BALADE THERMIQUE AU THEIL DE BRETAGNE

A l'initiative de la commune, l'Espace Info Energie et la CCPRF organisent une sensibilisation à l'économie d'énergie de vos habitations :

Le vendredi 10 mars, à 18h00, à la salle communale

Dix-huit logements ont été examinés par le Conseiller Info Energie à l'aide d'une caméra thermique (uniquement depuis la rue, aucun cliché depuis l'intérieur). Grâce à celle-ci, les performances et défauts d'isolation sont analysés, en visualisant les images infrarouges des façades extérieures.

Ce temps d'échange permettra de mieux connaître et comprendre les défauts constatés ainsi que de suggérer les solutions potentielles.

L'accompagnement et les aides financières possibles pour les travaux de rénovation énergétique seront exposés.

A LOUER

Résidence de Bon Abri : appartement type 1 au rez de chaussée. Renseignement à la Mairie, 02 99 47 74 07.

RAPPEL – STATIONNEMENT AU PARKING DE LA GARE

Nous demandons aux parents de faire preuve d'une plus grande vigilance aux abords du bus scolaire, pour permettre aux collégiens et lycéens d'y descendre en toute sécurité.

Comptant sur votre compréhension.

La sécurité est l'affaire de tous.

ANCV SENIORS EN VACANCES

Comme tous les ans, les CCAS partenaires (Brie, Janzé, Essé, Retiers, Amanlis et Le Theil de Bretagne) organisent un séjour pour les personnes de plus de 60 ans ou handicapées de plus de 55 ans. La destination choisie est : **Plestin-les-Grèves (22) du 26 au 30 juin 2017**. Coût du séjour : 328 €/personne + coût du transport. Les personnes non imposables bénéficient d'une aide de 150 € de l'ANCV. Renseignements et inscriptions à la Mairie **avant le 30 Mars 2017**. Albert BOUCAUD

BIBLIO'THEIL

« Une p'tite histoire passait par là » : le **vendredi 17 mars 2017 à 10h00**, Nous vous proposons une séance en musique pour les bébés lecteurs (0-3 ans) animée par Fanny. N'oubliez pas de vous inscrire au préalable. Animation gratuite.

« La tête dans les histoires » : le **samedi 18 mars 2017 à 10h30** Fanny vous propose son sac à histoires. Animation offerte aux enfants de 3 à 6 ans et aux adultes qui les accompagnent. Inscriptions à la bibliothèque.

Horaires d'ouverture : mardi 16h30-18h30, vendredi 17h-18h30, samedi et dimanche 10h30-12h30.

Contact : 02 99 43 73 55 ou

bibliotheque.leteildebretagne@wanadoo.fr

A NOTER : CHASSE AUX OEUFS...SURPRISE.....

Organisée par le Comité Consultatif Culture le **samedi 15 avril 2017**. Informations dans le prochain Infos Le Theil d'avril.

MEME DANS LES ORTIES

Dimanche 14 mai 2017 - Château de la Rigaudière

Tournoi de jeux anciens : tir à la corde, course en sac, lancer de dés ... Formez dès maintenant votre équipe ! Inscription 5 €/équipe. Équipe de 5 dont 1 femme. Info : 06 12 26 18 95

COLLECTE DE PAPIERS

Vous ne savez que faire de vos papiers, publicités, magazines et journaux, l'APEL, Association des parents d'élèves du RPI, vous propose de les récupérer. A déposer à l'Ecole Sainte Marie le **dernier vendredi de chaque mois entre 8h30 et 9h ou 15h20 et 16h**.

Cette collecte de papiers nous permet de financer les activités de nos enfants, tout en leur apprenant l'importance du recyclage. Cette année, les enfants vont vivre une semaine au sein d'un cirque qui sera installé sur notre commune du 3 au 7 juillet 2017. Merci à vous tous.

Les Membres de l'APEL

Association CHEMINS RANDONNÉES RETIERS-LE THEIL Planning des randonnées— Mars 2017

(*) Covoiturage à 13h45, parking Miescisko à Retiers – départ randonnée : 14h

Samedi 4 : Boistrudan « circuit des vieux chemins » 12kms, variante 9kms. Départ place de l'église.

Samedi 11 : Louvigné de Bais « les diligences » 11,600 kms, variante 9,600 kms. Départ place de l'église

Samedi 18 : Thourie « les Corbinières » : 13,700 kms, variante 10 kms. Départ parking de l'étang.

Samedi 25 : La Petit Fougeray « circuit du ruisseau » 10 kms. Départ place de l'église.

Renseignements : Jean Louis Cocault : 06 31 23 81 96 ou

Michelle Clouet : 06 84 40 78 36 ou 02 99 43 56 25

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE—COMITÉ DES FÊTES

Samedi 4 mars 2017, à 11h, Salle des associations Vous participez à nos manifestations festives ou sportives ? Souhaitez rejoindre l'équipe organisatrice ou bien juste vous informer de ce que l'on fait ? Alors venez à l'AG ! Info : 06 12 26 18 95

PORTES OUVERTES AU COLLEGE LA ROCHE AUX FÉES

Soirée portes ouvertes – vendredi 3 mars, de 17h à 20h00. Les modalités d'inscription vous seront communiquées lors de cette porte ouverte.

CROCQ'VACANCES

Parentalité le 8/03 à 9h30 : atelier bien-être pour les mamans avec une esthéticienne. Garderie possible.

Espaces Jeunes / projet artistik : initiation street art « fresque à la craie » le 01 et 04/03 de 14h30 à 16h30 à la foire de Retiers en partenariat avec la foire.

Boîte à livres : le 16/03 à 20h30 à la médiathèque, dans le cadre des « initiatives habitants » pour mise en place du projet. Informations : 02 99 43 69 27 ou accueildeloisirsretiers@gmail.com

UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA DECOUVERTE DES OUTILS NUMERIQUES AUPRES DE :

Ludovic Barrilliot, en service civique à la Maison de l'Emploi de l'Entreprise et de la Formation (MEEF), présent dans les Points Accueil Emploi du Pays de la Roche aux Fées. Il vous accompagne dans la prise en main des ordinateurs ou tout autre support. Pratique : A Janzé aux Halles Centrales, le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le mardi de 9h à 12h A Retiers, Maison du développement au 16 rue Louis Pasteur, mardi de 14h à 17h30 et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

PERMANENCES DE L'ADIL

Le savez-vous ? Que vous soyez propriétaire ou locataire, l'ADIL d'I&V vous accompagne dans vos projets et vous apporte une information **complète, neutre et gratuite sur toutes les questions du logement** (diagnostic et simulations financières, aides...).

A compter de janvier 2017, l'ADIL35 sera présente sur le territoire de la CCPRF **chaque 2nd mardi du mois** (sauf vac. scolaires) de 10h à 12h, aux Halles (bureau du CCAS), place des Halles à Janzé.

Sur RV auprès du service Urbanisme au 02 99 47 38 25.

L'OUTIL EN MAIN DU PAYS DE LA ROCHE AUX FÉES

Association locale constituée le 19/01/2017 à Retiers. Démarrage prévu en septembre avec ateliers : maçonnerie-carrelage, électricité-plomberie, menuiserie, charpente-couverture, mécanique, couture, décoration-art floral, métallerie. But : sensibiliser et initier les **jeunes de 9 à 14 ans** aux métiers manuels et du patrimoine, encadrés par des gens de métiers.

Quand : le mercredi après-midi de 14h15 à 16h15, pendant la période scolaire. Pour leur mise en place, une rencontre de tous les volontaires est organisée le **mardi 7 mars à 18h00** salle de la mairie à Retiers. Comptant sur votre aide. Michelle Clouet, présidente, 06 84 40 78 36.

COMMUNAUTE DE COMMUNES AU PAYS DE LA ROCHE AUX FÉES

* **Le logo de la CCPRF a été lifté** pour plus de visibilité. Contacter la CCPRF 02 99 43 64 87, www.cc-rocheauxfees.fr ou la mairie pour obtenir les nouveaux visuels pour les intégrer à vos supports administratifs ou de communication.

* **De nouvelles aides** pour rénover les façades de vos habitations,

* Si votre logement se trouve en périmètre des Bâtiments de France, des aides complémentaires existent,

=> Des conseils gratuits sont dispensés par le service Habitat de la CCM en lien avec un architecte-conseils du département.

Pratique : CCPRF, Service Habitat au 02 99 43 64 87.

En savoir plus : www.cc-rocheauxfees.fr

Parution le lundi 27 février 2017

Pour Infos-Le Theil n° 220 articles à déposer

pour le **15/03/2017** à la mairie.

Responsable de publication : Marie-Annick Boué

Rédaction et impression : Geneviève Ferré et Secrétariat

Mairie Tél. 02.99.47.74.07 Fax 02.99.47.79.30. Tirage 650 exemplaires.

